

**ASSEMBLÉE NATIONALE**

31 janvier 2014

FORMATION PROFESSIONNELLE - (N° 1754)

Commission	
Gouvernement	

Retiré

**AMENDEMENT**

N ° 134

présenté par  
M. Tardy et Mme Le Callennec

**ARTICLE 12**

À la fin de la première phrase de l'alinéa 44, supprimer les mots :

« par l'État ».

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Amendement d'appel : s'agissant d'un traitement de données, il convient de définir un gestionnaire, plus précisément que « l'État ».

Par ailleurs, pourquoi prévoir une mise en oeuvre nationale si les actions de prises en charges sont régionales ?